



REBONDS

Les plus précaires ne sont pas une variable d'ajustement

Par **LOUIS GALLOIS**
Président de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars)
FRANZ VALLI
Président d'Emmaüs France
PIERRE LANGLADE
Président des Comités et organismes d'aide aux chômeurs par l'emploi (Coorace) et **FRANÇOIS SOULAGE**
Président du Secours catholique

Le président de la République a annoncé, le 31 mars, un «pacte de solidarité», volet social du «pacte de responsabilité» en faveur des personnes à bas revenus. Le Premier ministre l'a confirmé dans son discours de politique générale le 8 avril. Nous soutenons l'annonce de mesures d'allègement de charges salariales et de baisse d'impôt pour les bas salaires, qui peuvent avoir un vrai impact sur le pouvoir d'achat des salariés modestes. Ces mesures auront toutefois très peu d'impact sur les personnes les plus fragiles, sans emploi ou qui travaillent à temps très partiel. Celles-ci ne sont, en effet, que très peu imposées – seul un contribuable sur deux paie l'impôt sur le revenu – et ne cotisent pas, faute d'emplois accessibles. Le pacte de solidarité, tel qu'il se dessine, ne peut oublier les presque 9 millions de Français vivant sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 790 euros par mois, et les 5 millions

d'entre eux privés, totalement ou partiellement, d'emploi. Après une vaste concertation avec les associations, le gouvernement de Jean-Marc Ayrault a décidé, dans le cadre d'un plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, adopté en février 2013, une revalorisation de 10% du revenu de solidarité active (RSA) pour donner aux près de 1,8 million d'allocataires, percevant en moyenne 452 euros par mois en 2013, une meilleure chance d'insertion. Comment pouvoir, en effet, retrouver un emploi quand on ne peut

Le pacte de solidarité, tel qu'il se dessine, oublie presque 9 millions de Français vivant sous le seuil de pauvreté dont 5 millions privés, totalement ou partiellement, d'emploi.

plus financer la garde de ses enfants, la mobilité, les soins, une alimentation correcte ou même conserver son logement ? Pourtant, cette revalorisation semble menacée par le plan d'écono-

mies de 50 milliards d'euros que s'est fixé le gouvernement. Alors que de nombreux chômeurs en fin de droit basculent dans le RSA, dont le nombre de bénéficiaires progresse de 8% par an, nous demandons clairement au gouvernement de sanctuariser la revalorisation de cette allocation, dernier filet de sécurité pour les plus démunis.

La menace pèse également sur la «garantie jeunes» lancée en 2013, mesure associant accompagnement socio-professionnel et garantie de revenus pour favoriser l'entrée en formation et l'insertion des jeunes en difficulté, massivement touchés par la pauvreté. Calibrée pour

100 000 jeunes, elle constitue notamment un levier d'insertion pour les moins de 25 ans, non éligibles au revenu de solidarité active (RSA) et qui sont, avec un taux de chômage

de 24%, les premières victimes de la crise économique. Le pacte de solidarité doit réaffirmer l'engagement de la nation en faveur d'un droit à la formation et à la protection sociale pour cette partie de la jeunesse en voie de marginalisation.

Le gouvernement s'était également engagé à réformer l'aide aux travailleurs pauvres si peu efficace, qu'il s'agisse du RSA activité, utilisé par seulement 30% de ses bénéficiaires potentiels ou de la prime pour l'emploi (PPE), dont le montant s'érode chaque année. Dans le prolongement du plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté, une réforme a été proposée par le député Christophe Sirugue sous la forme d'un complément de salaire simple, accessible aux travailleurs touchant moins de 1,2 Smic, en fusionnant ces deux prestations. Qu'attend le gouvernement pour confirmer cette réforme et aider les personnes qui travaillent à temps très partiel à sortir de la pauvreté ?

La baisse des charges salariales annoncée ne peut suffire et remplacer cette réforme, car elle ne s'adresse pas aux mêmes personnes et ignore les nombreux salariés touchant moins du Smic, du fait du temps partiel. Ne pas réformer l'aide aux travailleurs pauvres pour financer une baisse de charges des salaires compris entre 1 et 1,3 Smic reviendrait à ignorer la détresse de plusieurs millions de personnes, celles dont les revenus du travail sont les plus bas.

Le soutien au pouvoir d'achat des plus modestes passe également par la revalorisation des aides personnelles au logement, sans lesquelles les plus modestes peinent à payer leur loyer. A l'heure de la reprise des expulsions locatives, véritable épée de Damoclès pour près de 120 000 ménages, il est urgent d'agir et d'éviter que le logement cher ne précipite nombre de locataires dans la grande précarité.

Le pacte de solidarité doit reprendre ces mesures et assurer leur mise en œuvre à travers une mobilisation interministérielle. Les remettre en cause pour financer le pacte de res-

ponsabilité serait une régression sociale terrible, une injustice et une atteinte majeure aux politiques de protection des plus fragiles.

La solidarité doit également s'exprimer au cœur même du pacte de responsabilité, autour d'un défi majeur pour le redressement national : la réduction du chômage de longue durée. La relance de l'emploi doit profiter aux personnes peu qualifiées et exclues du marché du travail. Formation, recrutement en fonction des compétences et pas uniquement du CV ou de la maîtrise de l'écrit, tutorat, accompagnement à la résolution des freins qui menacent le maintien dans l'emploi : les outils et les compétences pour y parvenir existent, mobilisons-les.

Le pacte de responsabilité doit se traduire par un accord national interprofessionnel, fixant un cadre de travail collectif fort entre employeurs, associations et partenaires sociaux autour d'objectifs volontaristes pour le recrutement de personnes certes éloignées de l'emploi mais compétentes et motivées.

Dans ce défi, l'économie sociale et solidaire (ESS) est un formidable atout puisqu'elle crée de l'emploi, notamment pour des personnes peu qualifiées, à travers de nouvelles activités d'utilité sociale non délocalisables. Or, les associations qui réinvestissent tous leurs bénéfices dans cette création d'activités, sont aujourd'hui majoritairement privées du crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), réservé au seul secteur lucratif. Cette inégalité de traitement est inacceptable et contre-productive sur le plan économique. Les allègements du coût du travail qui seront définis dans le pacte de responsabilité doivent corriger cette inégalité en étant accessibles aux structures non lucratives.

Le pacte de solidarité ne doit pas oublier les plus précaires, ceux-là même qui ont le plus besoin de solidarité. Les propositions pour atteindre cet objectif existent, elles ne demandent qu'un engagement volontariste de tous, ne faisant pas peser sur les plus démunis l'objectif de réduction des dépenses publiques.